MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 avril 2017

Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 7
Votes : 27

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 19 h
Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.
Date de la convocation : 4 avril 2017

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, DELABRE Eric, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :
MARTINI Geneviève a donné procuration à POURTIER Yvette, JULLIAN Madeleine a donné procuration à PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile a donné procuration à BASNEL Françoise, MIGNOT Brigitte a donné procuration à TROUSSEL Marc, LAUGE Sylviane a donné procuration à GAVANON Michel, DELILLE Nicole a donné procuration à DELAIR Patrick, AMAT Bruno a donné procuration à PANCIN Pierre.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du 7 mars 2017

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2017.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Affaires financières

1.1. Approbation des Comptes de gestion et vote des Comptes Administratifs

Rapporteur : Max GILLES

1.1.1. Eau (D)

Le compte administratif 2016 de l'eau se solde par un excédent d'exploitation de 52 498,17 € correspondant à 111 805,98 € de recettes, issues de deux recettes principales : la surtaxe instaurée en 2003 et le remboursement des emprunts par le

fermier; pour 59 307,81 € de dépenses : intérêts des emprunts, dotations aux amortissements.
La section d'investissement présente un résultat positif de 1 270 757,39 € : 1 360 828,00 € de recettes pour 90 070,61 € de dépenses correspondant au remboursement des emprunts et aux travaux sur le réseau.

1.1.2. Assainissement (D)

Le compte administratif 2016 de l'assainissement se solde par un excédent d'exploitation de 30 521,80 € correspondant à 47 116,85 € de recettes, issues de quatre recettes principales : les taxes de branchement, une quote-part de subvention d'investissement, la prime d'épuration et la surtaxe communale ; pour 16 595,05 € de dépenses : notamment les dotations aux amortissements.
La section d'investissement présente un excédent de 735 996,89 € : 738 255,39 € de recettes issues en majorité de l'excédent antérieur; pour 2 258,50 € de dépenses : notamment la dotation aux amortissements.

1.1.3. Caveaux (D)

Le compte administratif 2016 du budget des caveaux funéraires présente un déficit de fonctionnement de 0,73 € dû à une régularisation de TVA. L'investissement se solde par un résultat négatif de 42 681,54 € correspondant au stock de produits finis.

1.1.4. Commune (D)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 de la collectivité et commente les documents adressés aux Conseillers Municipaux.
Le compte administratif 2016 se clôture par un excédent de la section de fonctionnement de 423 667,68 € correspondant à 3 932 276,08 € de dépenses pour 4 355 943,76 € de recettes.
Le résultat d'investissement s'établit à 127 989.01 € correspondant à 2 468 391,95 € de dépenses pour 2 596 380,96 € de recettes. Hormis le remboursement des emprunts, les principales dépenses ont concerné la création du parc des poètes, l'édification de la halle Saint Paul, la finalisation des travaux de réfection de voirie du quartier des bourgades, les travaux de rénovation du bâtiment Michel, l'acquisition de terrains, la réfection des voiries, l'achat de différents matériels informatiques.

Les Comptes de gestion pour chacun des budgets étant conformes aux comptes administratifs présentés, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Après la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur TROUSSEL, 1er Adjoint, soumet au vote des conseillers :

- L'adoption du CA 2016 du budget de l'Eau : unanimité.
- L'adoption du CA 2016 du budget de l'Assainissement : unanimité.
- L'adoption du CA 2016 du budget Caveaux funéraires : unanimité.
- L'adoption du CA 2016 du budget Général de la Commune : unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les comptes administratifs ainsi présentés.

1.2. Vote des budgets primitifs

Rapporteur : Max GILLES

1.2.1. Eau (D)

Le budget primitif 2017 de l'eau s'équilibre à 84 641,00 € de dépenses et de recettes d'exploitation permettant de dégager une enveloppe de 26 991,00 € notamment pour financer l'entretien des équipements.
La section d'investissement s'équilibre à 1 347 755,56 €, permettant la reprise des réseaux et des installations techniques. Ces travaux sont principalement financés par les résultats antérieurs.

1.2.2. Assainissement (D)

Le budget primitif 2017 de l'assainissement s'équilibre à 19 000,00 € de dépenses et de recettes d'exploitation permettant de dégager une enveloppe de 2 400,00 € pour assurer l'entretien et la réparation des équipements et du réseau d'assainissement.
La section d'investissement s'équilibre à 783 118.69 €, permettant d'effectuer des travaux d'extension et de restauration du réseau. Ils sont financés essentiellement par la reprise des excédents antérieurs.

1.2.3. Caveaux (D)

Le budget primitif 2017 des caveaux funéraires présente un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 42 684.27 €. L'investissement est équilibré à 84 363,08 € afin de financer le déficit 2016 de la section.

1.2.4. Commune (D)

Le budget principal primitif 2017 de la collectivité s'équilibre à 3 920 000,00 € de dépenses et de recettes de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre à 5 106 000 € permettant de financer les opérations retenues lors du débat d'orientations budgétaires, principalement : l'aménagement du quartier du Planet, l'engagement des travaux d'aménagement de la rue des Allées et l'engagement des travaux d'aménagement du chemin de Saint Bonet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les budgets primitifs ainsi présentés.

1.3. Vote des taux d'imposition 2017 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le budget primitif 2017 a été établi sur la base d'un maintien des taux de la fiscalité locale par rapport à 2016.

Le Conseil Municipal, conformément à la proposition présentée, adopte les taux d'impositions suivants :

Taxe d'habitation : 13,60 %
Taxe sur le Foncier Bâti : 15,75 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti : 38,79 %

1.4. Attribution de subventions aux associations et autorisation de signature des conventions de subvention (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La répartition des subventions 2017 est présentée dans le tableau joint en annexe.

De plus, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, complété par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, impose aux collectivités de conclure une convention avec les associations qui bénéficient d'une subvention financière d'un montant annuel supérieur à 23 000 €.

De même, le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) précise que la mise à disposition de locaux ou équipements à une association doit faire l'objet d'une convention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser la signature de convention avec :

- Le Comité des Fêtes
- L'Olympique Eyraguais
- Le Tennis Club Eyraguais
- Le Club Taurin
- L'ECTE

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2017 telle que présentée dans le tableau ci-joint et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les associations citées ci-dessus.

1.5. Versement d'une subvention à l'association Entre les Fleurs et l'Art (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation "Entre les fleurs et l'art" en 2016, et suite à la perception des droits de place des exposants par la Commune, il y a lieu d'attribuer une subvention à l'association organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 1 145 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution de la subvention à l'association "Entre les fleurs et l'art" telle que présentée ci-dessus.

1.6. Cotisation à l'Union des Maires (D)

Rapporteur : Max GILLES

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône collecte les cotisations à l'Association des Maires de France, il est demandé au Conseil d'approuver le montant de la cotisation 2017 fixé à 748,49 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le versement de la cotisation de la Commune à l'Union des Maires tel que présentée ci-dessus.

1.7. Approbation des tarifs de la garderie petites vacances de printemps (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Considérant le fait que la seconde semaine des vacances de printemps comporte un jour férié, il y a lieu d'ajuster les tarifs de la garderie petites vacances organisée sur cette période.
En conséquence, le tarif en fonction du quotient familial sera le suivant :

1ère semaine : 0 à 900 = 39 € / semaine
901 à 1500 = 47 € / semaine
>à 1500 = 55 e / semaine

2ème semaine : 0 à 900 = 32 € / semaine
901 à 1500 = 38 € / semaine
>à 1500 = 44 € / semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs de la garderie petites vacances de printemps tels que présentés ci-dessus.

1.8. Modification du tarif de droit de place pour le marché hebdomadaire (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre du déplacement du marché hebdomadaire sur le site de la halle Saint Paul, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser le droit de place forfaitaire actuellement fixé à 8 € / emplacement en le portant à 10 € / emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la modification du tarif des droits de place pour le marché hebdomadaire telle que présentée ci-dessus.

1.9. Réaménagement du prêt contracté avec la CDC en 2012 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

En 2012, la Commune a contracté un prêt auprès de la caisse des dépôts et consignations d'une durée de 15 ans au taux de 4.51%.
La caisse des dépôts et consignation a fait une proposition de réaménagement de ce prêt avec effet au 1er mai 2017 au taux de 1,50% + taux du livret A (0.75% actuellement).
Cette proposition permettrait à la Commune de réaliser une économie de 41 415,23 € sur la durée résiduelle de ce prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le réaménagement du prêt contracté avec la caisse des dépôts et consignations tel que présenté ci-dessus.

2. Affaires Administratives

2.1. Vœu de soutien à l'inscription de la course camarguaise au patrimoine mondial immatériel de l'Unesco (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune a été sollicitée par M. Patrick VIGNAL, Député de l'Hérault, afin de soutenir la démarche qui consiste à faire inscrire la course camarguaise au patrimoine mondial

immatériel de l'UNESCO.

Après en avoir délibéré, le Conseil apporte son soutien à la démarche présentée.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Acquisition de terrain

3.1.1. Terrain BARRIOL (D)

Rapporteur : Max GILLES

Dans le cadre du projet d'implantation d'un collège et de réalisation d'une opération d'aménagement à vocation d'habitat, et suite aux rencontres avec la famille BARRIOL, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition de :

- un terrain d'une contenance de 3 752 m² à extraire de la parcelle figurant au cadastre de la Commune d'Eyragues section CH 52,
- un terrain d'une contenance de 377 m² à extraire de la parcelle figurant au cadastre de la Commune d'Eyragues section CH 70,
- un terrain d'une contenance de 371 m² à extraire de la parcelle figurant au cadastre de la Commune d'Eyragues section CH 7,

moyennant le prix de 12,50 € le mètre carré soit 56 250 €.

Il est précisé que les frais d'acte liés à cette acquisition par la Commune sont à la charge de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'acquisition telle que présentée ci-dessus.

3.1.2. Mas de la Chapelle (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite aux visites réalisées sur ce site, le Conseil est informé des démarches en cours, en vue de l'acquisition de cette propriété : un compromis sous seing privé a été conclu entre la propriétaire et M. le Maire. Celui-ci devra être confirmé par un compromis notarié avant signature de l'acte définitif. Le service des Domaines a été sollicité et une visite est programmée pour le 1er juin.

3.2. Avancement de travaux/projets (I)

3.2.1. Quartier du Planet

Monsieur Patrick DELAIR informe le Conseil sur l'avancement de ce chantier pour lequel l'entreprise a pris du retard dû à la complexité des travaux. Un nouveau planning a été établi.
Monsieur DELAIR informe également que l'aire de jeu du parc des poètes accueillera prochainement un nouveau jeu.

4. Divers

Madame Yvette POURTIER fait part des demandes des riverains de la rue du Clocher concernant la benne de déchets de chantier présente à proximité de la maison devant faire l'objet d'une réfection.
Monsieur le Maire informe que l'entreprise s'est engagée à l'enlever début de semaine prochaine.

Madame POURTIER informe également le Conseil sur l'avancement de la rédaction du DICRIM.

Monsieur Pierre PANCIN rappelle que la course aux œufs aura lieu samedi 15 avril dans le parc des Poètes.

Monsieur Michel GAVANON, informe le Conseil que la sonorisation de la salle des fêtes va être changée. Il informe également que les sculptures du parc des Poètes sont équipées de QR Code pour permettre aux visiteurs d'obtenir de plus amples renseignements sur chacun des poètes. Il fait également part au Conseil des mouvements observés dans le cadre des associations eyraguaises.

Madame Christiane MISTRAL informe le Conseil sur la programmation des soirées du Kiosque avec Saison 13.

Madame Françoise BASNEL fait part au Conseil du démarrage de la garderie de Printemps pour laquelle 40 enfants sont inscrits.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des différents courriers de remerciements reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

La Secrétaire de Séance — Le Maire

Yvette POURTIER — Max GILLES